

CONSEIL MUNICIPAL DE POMMIERS

COMPTE RENDU

Séance du lundi 15 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi 15 novembre à vingt-heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Maison des associations de Pommiers, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Membres en exercice	23
Présents	16
Votants	22
Pouvoirs	6

Présents : Mesdames et Messieurs **BLANCHET** René, **SCHMITT** Dominique, **PIERQUIN** Béatrice, **DEMAY** Jean-Claude, **NEYRA** Marc, **BESSON** François, **MILOT** Christine, **GAGNEUX** Patricia, **DEPOND** Alexandra, **BELLOT** Laurence, **GUINARD** Thierry, **PRIVOLT** Anne-Sophie, **GAUDIN** Frédéric, **GENEST** Christophe, **PACCOUD** Anaïs et **FONTAINE** Vincent

Pouvoirs : Fabrice FUTIN donne pouvoir à François BESSON
 Myriam ROCHETTE donne pouvoir à Anaïs PACCOUD
 Hélène LEBLANC donne pouvoir à Alexandra DEPOND
 Frédéric BURDIN donne pouvoir à Dominique SCHMITT
 Jean-Michel COQUARD donne pouvoir à René BLANCHET
 Marie-Hélène NAPOLY donne pouvoir à Christine MILOT

Secrétaire : Jean-Claude DEMAY

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2021

Monsieur le Maire rappelle les principales décisions prises lors du Conseil municipal du lundi 11 octobre 2021 et demande aux membres du Conseil s'ils approuvent le procès-verbal tiré de cette séance.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II - AFFAIRES FONCIERES

➤ Déclarations d'intention d'aliéner

Dix déclarations d'intention d'aliéner sont à l'ordre du jour de cette séance, pour lesquelles la Commune ne souhaite pas préempter :

Nature	Localisation	Vendeur(s)	Acquéreur(s)	Adresse actuelle
Bâti sur terrain propre	152 Allée des deux pierres	SCI LA CHARME	M. LAFOND	296 Route de la Colline 69 480 Lachassagne
Bâti sur terrain propre	78 Allée des deux pierres	Mme BOUVIER	M. BABAD et Mme CHATELLIER-SULPICE	66 Route de Graves 69 480 Anse
Bâti sur terrain propre	Résidence Montclair Chemin des Anges	Cts LEFEBVRE	M. DANFLOUX	80 Allée de la Galochère 69 480 Pommiers

Bâti sur terrain propre	Bel Air Zac de Bel Air	SCCV LN 1 Charles DARNAULT	SCI ARTEMIS	596 Boulevard Albert Camus 69 400 Villefranche-sur- Saône
Bâti sur terrain propre	Bel Air Zac de Bel Air	SCCV LN 1 Charles DARNAULT	M. et Mme AMET	69 Chemin du Bief 69 480 Anse
Bâti sur terrain propre	33 Allée de la Margelle	M. MILLET et Mme VIOLOT	M. et Mme DECELLE	729 Route de Graves 69 480 Anse
Bâti sur terrain propre	286 Chemin de Gyre	SAS RIGAL INVEST	Mme MONOT et M. DUNOYER DE SEGONZAC	6 Petite Rue des Feuillants 69 001 Lyon
Bâti sur terrain propre	22 Allée des Mignonnes	M. et Mme GAZELLE	Mme GIRIN et M. HACHAIN	31 Chemin de la Grande Gonthière 69 480 Pommiers
Bâti sur terrain propre	269 Montée de Chalier	Société ALLCOM	M. SAUREL et Mme MERLE	48 Rue du Four à Chaux 69 210 L'Arbresle
Bâti sur terrain propre	489 Route de Montclair	Mme GEAY et M. MAUPAS	M. et Mme GUILLEMIN	93 Cours Charlemagne 69002 Lyon

III - AFFAIRES GENERALES

➤ Recensement : Désignation du coordinateur communal

Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population débutera le 20 janvier 2022 et se terminera le 19 février 2022. Cette enquête, initialement programmée en 2021 mais repoussée en raison du contexte sanitaire, est menée tous les 5 ans pour les communes de moins de 10 000 habitants.

La réalisation des enquêtes de recensement repose sur un partenariat étroit entre la commune et l'INSEE : la commune prépare et réalise l'enquête de recensement, l'INSEE organise et contrôle la collecte des informations. Dans ce cadre, le Conseil municipal doit charger le Maire de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement.

Afin de réaliser cette mission, un coordonnateur communal doit être désigné au sein du personnel communal. Il est proposé au Conseil de désigner Madame Lauriane Barou coordonnateur communal et Madame Solène Thabuis suppléante.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de la préparation et de la réalisation de l'enquête du recensement 2022 et désigne Lauriane Barou coordonnateur communal et Solène Thabuis suppléante à cette mission.

➤ **Recensement : Rémunération des agents recenseurs et autorisation de signature des contrats de travail**

Monsieur le Maire précise que, au titre de la campagne de recensement précédemment évoquée, cinq agents recenseurs doivent être recrutés. Leur rémunération est fixée librement par la commune. L'État verse ensuite, au cours du second semestre, une dotation, dont le montant n'est pas encore déterminé, visant à couvrir les charges afférentes à cette collecte.

La rémunération correspond à un montant brut par feuille de logement collectée sur leur secteur respectif. A titre d'information, ce montant était de 5.50 € brut par feuille collectée lors de la dernière campagne de recensement. Monsieur le Maire propose de maintenir le même montant pour la campagne à venir. Monsieur le Maire demande également au Conseil de l'autoriser à signer les contrats de travail des agents recenseurs, ces contrats n'entrant pas dans le cadre de la délégation générale transmise par le Conseil municipal en début de mandat.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve l'exposé de Monsieur le Maire, donne son accord sur la rémunération proposée par le Maire, à savoir 5.50 € brut par feuille de logement et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de travail des agents recenseurs.

➤ **Convention d'entretien de la caserne intercommunale des Crêtes**

Monsieur le Maire indique que la convention entre les communes et le SDIS signée le 18 avril 2011 prévoyait la prise en charge de l'entretien régulier des espaces verts par les communes, dès la mise en service du casernement, sans contrepartie financière du SDMIS. Les quatre communes concernées sont Anse (commune d'implantation de la caserne), Pommiers, Marcy et Lachassagne.

Dans la perspective du renouvellement de la convention relative à l'entretien des espaces verts de la caserne intercommunale des Crêtes qui a été approuvée en Conseil municipal le 27 mars 2018, Monsieur le Maire propose de poursuivre cette collaboration, dans les mêmes conditions que précédemment, sans contrepartie financière de la part du SDMIS. Une consultation de paysagistes sera lancée et, au vu des prestations et du coût proposé, les communes précitées conviendront ensemble du choix du prestataire.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le renouvellement de la convention dans les conditions susmentionnées et autorise Monsieur le Maire à la signer.

IV - AFFAIRES SCOLAIRES

➤ **Convention avec l'IME : Inclusion d'une classe dans les locaux de l'Ecole**

Monsieur le Maire indique que, suite à l'avis favorable transmis par le Conseil municipal lors de la séance du lundi 17 mai dernier concernant le projet d'intégration d'une classe de l'IME Jean-Fayard dans les locaux de l'Ecole de Pommiers (délibération n°2021.032), une convention a été établie entre l'IME, l'Ecole de Pommiers et la Mairie de Pommiers afin de formaliser ce partenariat. Il donne lecture de ladite convention.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention présentée et autorise Monsieur le Maire à la signer.

V – PERSONNEL

➤ **Montant de l'enveloppe CIA du RIFSEEP**

Monsieur le Maire rappelle que l'enveloppe de la prime de fin d'année, appelée Complément Indemnitaire Annuel, doit être votée chaque année pour s'adapter au nombre d'agents.

Le nombre d'équivalent temps plein (ETP) bénéficiant de cette prime étant passé de 16.50 en 2020 à 16,73 en 2021, il propose au Conseil de faire évoluer l'enveloppe de CIA proportionnellement à l'évolution du nombre d'ETP. Pour rappel, le montant de l'enveloppe voté l'an passé était de 15 000.00 € ; il est proposé de fixer cette enveloppe à 15 209.00 € au titre de cette année.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le montant global de l'enveloppe CIA 2021 pour un montant de 15 209.00 €.

➤ **Convention unique avec le Centre de Gestion 69**

Le Centre de Gestion 69 (CDG 69) propose un certain nombre de missions qu'il réalise, via la mise à disposition d'experts, pour le compte des collectivités et établissements publics qui le demandent. Certaines de ces missions spécifiques donnent lieu à l'établissement de conventions multiples pour la durée de la mission. Pour ces missions, dites à adhésion pluriannuelle, le CDG 69 propose désormais la conclusion d'une convention unique, d'une durée de 3 années et renouvelable une fois.

La Commune de Pommiers bénéficie actuellement des missions suivantes : Médecine préventive, archivage, réalisation des dossiers de cohortes pour les retraites et réalisation de la mission d'inspection d'hygiène et de sécurité.

Il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à formaliser la poursuite de ces trois missions par la signature de la convention unique susmentionnée conformément aux conditions suivantes :

Durée : A compter du 1er janvier 2022 et pour une durée de 3 années
Renouvelable une fois par tacite reconduction

Adhésion aux missions suivantes :

Nom de la mission	Tarif
Cohortes retraites	35 € à 70 € par dossier selon le type de dossier
Médecine préventive	80 € par agent
Mission archivage	315 € par jour
Inspection d'hygiène et de sécurité	Inclus dans la cotisation au CDG 69

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve l'adhésion à la convention unique du cdg69 pour bénéficier des missions susmentionnées à compter du 1er janvier 2022 et pour une durée de 3 années renouvelable une fois par tacite reconduction et dit que cette convention unique remplace les éventuelles conventions en cours avec le cdg69 et relatives aux missions visées, autorise l'autorité territoriale à signer la convention unique ainsi que ses annexes et inscrit les crédits nécessaires à la prise en charge de ces frais au chapitre budgétaire prévu à cet effet.

VI – TRAVAUX

➤ Point sur les travaux en cours

- Bâtiments

Monsieur Jean-Claude Demay indique que les travaux de rénovation du local technique débuteront prochainement.

Il précise ensuite que les associations sportives ont été rencontrées et ont notamment formulé les demandes suivantes :

- Bâtiment situé aux abords du stade : demande d'accroissement des capacités de stockage,
- VTT : demande d'agrandissement du local et d'installation de robinets pour disposer d'une plateforme de lavage,
- Tennis : demande d'installation d'un sanitaire à proximité des cours.

Ces différents projets seront chiffrés en vue d'une prise de décision.

VII – URBANISME

➤ Point sur les dossiers en cours

	PC	DP	CUa	CUb	Rens. notaires	DAACT	DOC	Attest. non recours	Certif. adressage	Arrêté alignement
Quantité	5	7	1	1	17	1	1	2	0	0

➤ EPORA : Convention de veille et de stratégie foncière

Monsieur le Maire indique que, suite à l'intervention et à la présentation réalisée par Monsieur Louis Guichard, interlocuteur de la Commune au sein de l'EPORA (Etablissement public foncier de l'Ouest

Rhône-Alpes) lors du Conseil du lundi 13 septembre dernier, une convention de veille et de stratégie foncière a été établie pour formaliser l'accord passé entre la Commune et l'établissement. Il donne lecture de ladite convention et demande au Conseil de se prononcer.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention présentée et autorise Monsieur le Maire à la signer.

VIII – BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

➤ **Activité des commissions**

- Urbanisme

Madame Béatrice Pierquin indique que les professionnels de santé de la Commune sont conviés à une rencontre en Mairie le vendredi 26 novembre prochain. L'un des thèmes abordés sera l'opportunité, du point de vue de ces professionnels, de se regrouper au sein d'une maison médicale afin que ce projet soit, ou non, inclus dans les prévisions d'aménagement du territoire.

Concernant le Projet Agora, elle souligne l'intérêt des permanences organisées chaque samedi matin au Presbytère pour informer la population. Les actions de consultation de la population se poursuivent en collaboration avec le Cabinet Kaléido'scop.

Les bénévoles de la Bibliothèque ont été rencontrés et sont invitées à formuler leurs besoins dans le cadre de ce projet de réaménagement. Cette première réunion s'inscrit dans le cadre d'une campagne de consultation qui sera menée dans les prochaines semaines auprès des associations directement concernées, notamment dans leur fonctionnement, par le Projet Agora.

- Culture

Madame Béatrice Pierquin indique que 80 personnes (adultes et enfants) ont assisté au spectacle de marionnettes organisé le vendredi 5 novembre dernier.

- Développement durable et implication citoyenne

Monsieur Marc Neyra précise que les différents groupes de travail relatifs aux modes de déplacement doux ont élaboré un questionnaire pour mieux connaître les habitudes de déplacement des habitants.

- Affaires scolaires

Madame Christine Milot souligne la qualité de l'intervention des enfants du Conseil municipal de Jeunes lors de la cérémonie du 11 novembre.

Madame Laurence Bellot revient sur la formation du Groupe Jeunes. Ce groupe est notamment composé d'anciens membres du CMJ, aujourd'hui âgés de 12 à 17 ans. La demande formulée par le Groupe Jeunes de disposer d'une nouvelle table de ping-pong est actuellement étudiée.

- CCAS

Madame Christine Milot confirme l'adhésion du CCAS de Pommiers à la plateforme intercommunale de mise en relation et de proposition d'actions de bénévolat et d'aide à la personne évoquée lors du précédent Conseil municipal.

➤ **Activité des structures intercommunales**

- SIGAL : Avis de principe sur le transfert de la compétence eaux pluviales

Monsieur le Maire indique que le Syndicat intercommunal de la Vallée de la Galoche (SIGAL) envisage de modifier ses statuts afin de prendre en charge la gestion des eaux pluviales, en plus de celle des eaux usées, sur l'ensemble de son territoire de compétence.

Dans l'optique du démarrage futur de cette procédure de modification des statuts, à l'occasion de laquelle chaque commune sera invitée à se prononcer formellement, le SIGAL souhaite d'ores-et-déjà connaître la position de principe des Communes membres concernant cette proposition.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord de principe pour le transfert de la compétence eaux pluviales au SIGAL.

IX – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ **Jumelage**

Cette année seront fêtés les 10 ans du jumelage de Pommiers et de Toirano. Un rassemblement physique ne pouvant être organisé, une visioconférence aura lieu le 11 décembre prochain pour célébrer cet événement.

Départ de Madame Alexandra Depondt

➤ **Retour des réunions de quartiers : suite à donner**

La synthèse des remarques et demandes formulées lors des réunions de quartiers a été dressée. En fonction des thèmes, les sujets seront affectés aux commissions compétentes qui étudieront la réponse à transmettre aux administrés.

Prochain Conseil Municipal : Lundi 13 décembre à 20h30 à la Maison des associations

Fin du Conseil : 23h30